FEDERATION DES SERVICES PUBLICS
la cgt
NMCA
NICE METROPOLE COTE D'AZUR

SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : @cgtnmca

Nice, le 24 novembre 2026

Objet : Conditions de travail et sécurité des agents métropolitains de Cap d'Ail

Monsieur le Président de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail de la Métropole Nice Côte d'Azur,

Notre organisation syndicale souhaite attirer votre attention sur les conditions de travail des agents métropolitains affectés au service de propreté de Cap d'Ail. Plusieurs problèmes concernant les locaux, la sécurité, les équipements et l'organisation du service nécessitent aujourd'hui des réponses concrètes de l'administration.

Ces agents ne disposent d'aucun local appartenant à la Métropole et utilisent actuellement deux sites différents. Le premier se trouve dans les locaux communaux de la mairie de Cap d'Ail (photos N° 1 à 8), partagés avec les services municipaux, où sont stockés les machines, le carburant et le matériel professionnel. Le second est situé à la plage du Marquet (photos N°9 à 16), où les agents disposent de sanitaires, de vestiaires et d'un espace de pause.

Concernant les locaux communaux, les conditions de stockage du matériel sont particulièrement préoccupantes. Faute de place dédiée, du matériel et du mobilier sont entreposés directement sur des emplacements du parking souterrain, à proximité des véhicules (photos n°1 et 2). De nombreux cartons sont empilés sans rangement sécurisé, pouvant entrainer un risque de chute. Des matériaux inflammables, notamment des balais en bruyère et des cartons, sont également stockés dans ce parking.
Le carburant est conservé dans une pièce sans ventilation, sans armoire de sécurité adaptée, à proximité des machines thermiques (photos n°3 et 4). L'accès à cette pièce se fait par un escalier escarpé et encombré de matériel (photo n°5). Les autres pièces de stockage sont également encombrées de matériel et de déchets (photos n°6, 7 et 8).

Cette situation expose les agents à des risques de chute, d'incendie, d'explosion et d'inhalation de vapeurs de carburant.

Par ailleurs, aucun dispositif ne permet de protéger correctement les équipements contre les vols ou les dégradations.

Cette organisation complique fortement le travail quotidien. Les agents perdent du temps à chercher leur matériel, doivent effectuer de nombreuses manipulations et rencontrent des difficultés pour ranger et inventorier les équipements. Nous signalons aussi que la trousse de premiers secours ne fait pas l'objet de vérifications régulières et de réassorts.

Concernant les locaux de la plage du Marquet, les conditions d'hygiène et d'accueil des agents sont également insatisfaisantes.
Les lavabos servent au stockage de matériel et ne peuvent donc pas être utilisés normalement (photos n°9 et 15). La douche et les espaces sanitaires sont eux aussi encombrés (photos n°10 et 16).
Les vestiaires, le couloir et l'espace de pause sont étroits, encombrés et insuffisamment entretenus (photos n°11 et 12). Les toilettes présentent des murs abîmés et des équipements vétustes (photos n°13 et 14).

De plus, ces locaux ne sont pas climatisés et aucun personnel d'entretien n'est chargé de leur nettoyage régulier. Si ces installations sont partagées avec les agents communaux, le nombre de lavabos, de douches et de toilettes apparaît insuffisant pour l'ensemble des personnels concernés.

Il est difficilement acceptable que des agents chargés quotidiennement de missions de propreté, exposés aux salissures et aux intempéries, ne disposent pas de locaux propres, fonctionnels et adaptés à leurs besoins.

La sécurité des agents lors des interventions sur la voie publique constitue également une préoccupation importante. Les agents ne bénéficient pas de formations suffisantes concernant le balisage et la sécurisation de leurs zones de travail. Ils ne disposent pas non plus d'un nombre suffisant de panneaux de signalisation pour intervenir dans de bonnes conditions de sécurité.

Les moyens matériels du service sont également insuffisants. La balayeuse mécanique n'intervient qu'une fois toutes les deux semaines et aucune laveuse n'est mise à disposition. Par ailleurs, un véhicule a été retiré du service alors que les agents continuent d'assurer la collecte des encombrants en complément de leurs autres missions.

La question des effectifs est tout aussi préoccupante. Le service compte actuellement huit agents, balayeurs compris, pour assurer l'ensemble des missions de propreté sur la commune.
Lorsqu'un agent est absent, ses collègues doivent reprendre son secteur en plus du leur. Cette situation augmente leur charge de travail, leur fatigue et les risques d'accident. Elle entraîne également des difficultés pour assurer correctement l'ensemble des missions et des besoins du service public.

De plus, les formations à la sécurité incendie sont également insuffisantes. Il est donc nécessaire de renforcer rapidement la prévention.

Nous souhaitons également signaler que les agents n'ont pas accès à Domus ni au Self Service RH. Ils ne peuvent donc pas consulter certaines informations professionnelles ni effectuer les démarches administratives.

Enfin, aucun panneau d'affichage syndical n'est installé dans les locaux utilisés par les agents, alors que les dispositions relatives à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale prévoient des espaces réservés à cet usage.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, notre organisation syndicale considère que les conditions de travail actuelles ne permettent pas de garantir pleinement la sécurité, la santé et le bien-être des agents.

Nous demandons donc l'inscription de ce signalement à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la F3SCT, afin que l'administration apporte des réponses précises aux problèmes rencontrés.
Nous souhaitons également obtenir la convention d'occupation ou de mise à disposition des locaux entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Cap d'Ail, si elle existe, afin de connaître les responsabilités de chacun concernant l'entretien et la sécurité des bâtiments.

Compte tenu des risques identifiés, notamment pour la santé et sécurité des agents, certaines mesures doivent être prises rapidement, sans attendre la prochaine réunion de la F3SCT.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la FSSSCT, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Anthony BERTOLINO

Référent de la section Collecte et Propreté

ANNEXE PHOTOGRAPHIQUE
Locaux communaux de la mairie (photos n° 1 à 8)

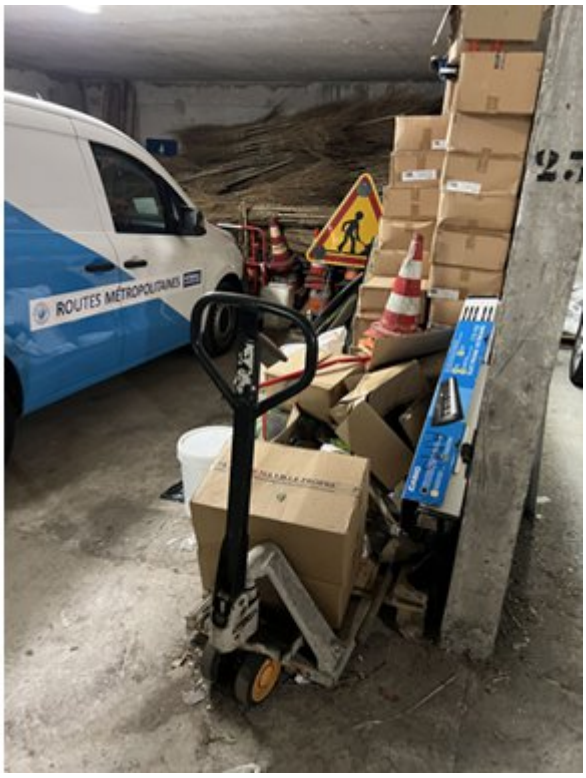


Photo n° 1 – Locaux communaux de la mairie : matériel stocké sur une place de parking souterrain, à côté d'un véhicule

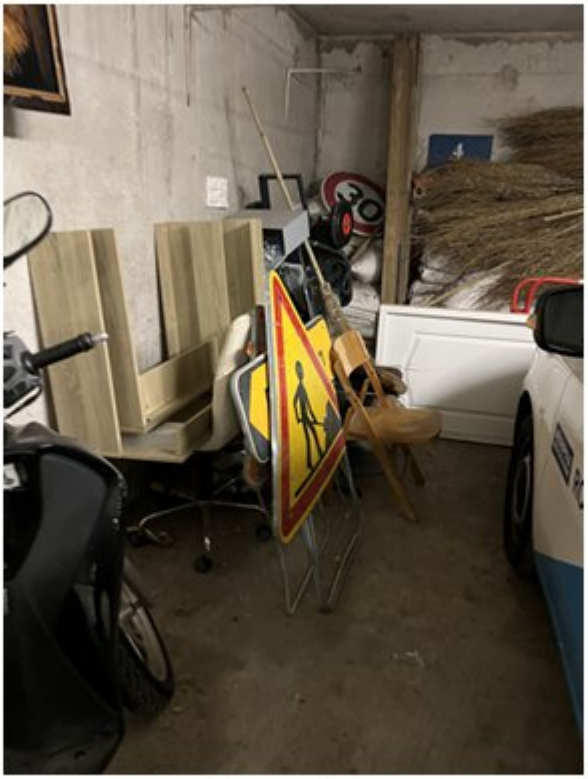


Photo n° 2 – Locaux communaux de la mairie : matériel et mobilier stockés sur une place de parking souterrain

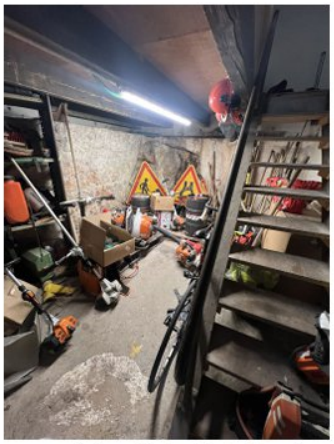


Photo n° 4 – Locaux communaux de la mairie : local de stockage des machines et du carburant, sans ventilation

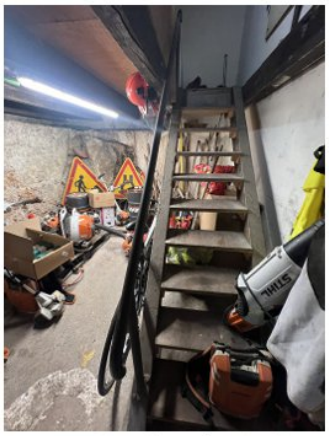


Photo n° 5 – Locaux communaux de la mairie : accès au local des machines par un escalier encombré

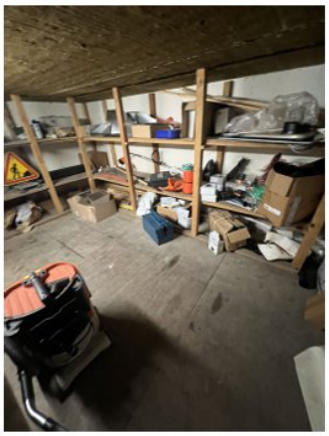


Photo n° 6 – Locaux communaux de la mairie : local de stockage encombré

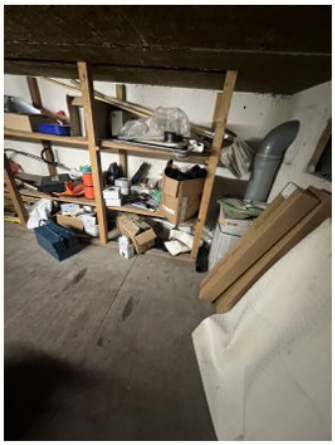


Photo n° 7 – Locaux communaux de la mairie : local de stockage encombré

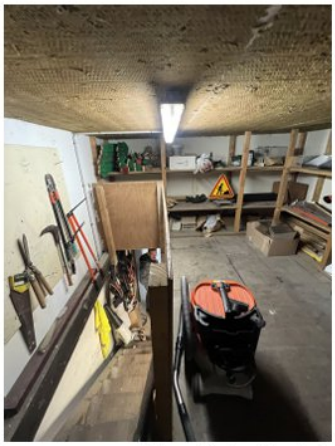


Photo n° 8 – Locaux communaux de la mairie : local de stockage du matériel

Local de la plage du Marquet (photos n° 9 à 16)

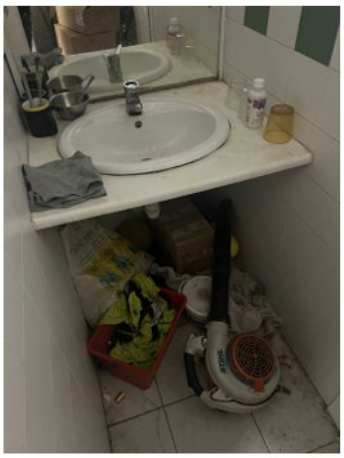


Photo n° 9 – Local de la plage du Marquet : lavabo encombré, matériel stocké dessous

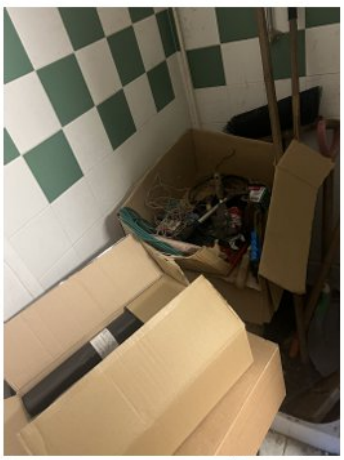


Photo n° 10 – Local de la plage du Marquet : matériel stocké dans le local sanitaire



Photo n° 11 – Local de la plage du Marquet : espace de pause

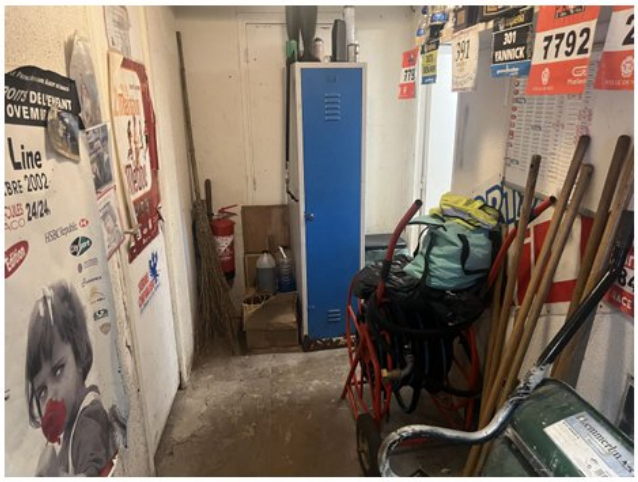


Photo n° 12 – Local de la plage du Marquet : couloir et vestiaire



Photo n° 13 – Local de la plage du Marquet : wC : murs dégradés



Photo n° 14 – Local de la plage du Marquet : wC : murs dégradés



Photo n° 15 – Local de la plage du Marquet : lavabos encombrés de matériel

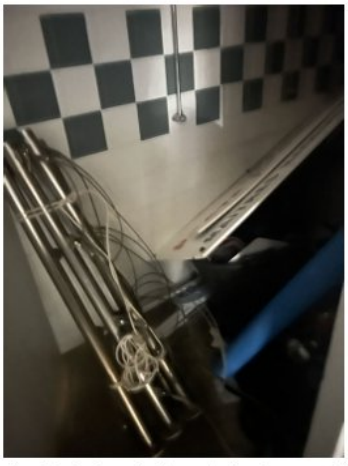


Photo n° 16 – Local de la plage du Marquet : douche encombrée de matériel